

7 propositions des hôpitaux privés de Bretagne

5 priorités
SYNTHÈSE

La FHP Bretagne porte et défend 7 propositions autour de 5 priorités pour la santé des Bretons. Notre ambition est de permettre, pour chaque Breton, un accès à un service de santé de qualité. Notre objectif est de replacer le patient au cœur de l'offre de soins.

Replacer le patient Breton et le soin au centre du dispositif

P.20



Proposition 01

Dépasser l'opposition public / privé

- Placer les établissements publics et privés à un réel niveau d'équité tant en ce qui concerne les décisions des pouvoirs publics que pour les attributions de moyens et les autorisations d'activités
- Instaurer un service territorial de santé représentatif qui dépasse les statuts des opérateurs, qui inclut les établissements sanitaires et médico-sociaux ainsi que les acteurs de santé de premier et de second recours

Proposition 02

Pérenniser les autorisations en lits de réanimation des hôpitaux privés Bretons

- Pérenniser les autorisations dérogatoires délivrées aux quatre hôpitaux privés Bretons

S'appuyer sur une gouvernance plus proche des territoires

P.24



Proposition 03

S'appuyer sur les ARS en revoyant en profondeur leurs missions et leur mode de gouvernance

- Renforcer le rôle des ARS en les déconnectant de tout lien avec l'offre publique afin qu'elles puissent se concentrer sur la régulation de l'offre de soins, le contrôle et le financement des projets de santé de tous les acteurs
- Attribuer de manière pertinente les nouvelles autorisations d'activités, en prenant en compte le résultat attendu (évaluation médico-économique)
- Amplifier la "démocratie sanitaire". Le rôle des collectivités départementales et régionales doit être renforcé

Donner de la visibilité au financement

P.26



Proposition 04

L'ONDAM, un outil au service d'une ambition

- Instaurer définitivement une pluri annualité de l'ONDAM et des tarifs des établissements sur au moins trois ans
- Revaloriser l'ONDAM de 10 points en 2021 et de 6 points à compter de 2022

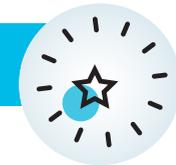
Proposition 05

La santé, vecteur de développement économique pour la Bretagne

- Créer des pôles "soins-recherche-industrie" afin d'accélérer les projets d'innovation et de valoriser les collaborations inter disciplines
- Définir une politique d'investissement équitable entre le Public et le Privé

Valoriser les professionnels de la santé

P.28



Proposition 06

Rendre les métiers du soin attractifs

- Donner des marges de manœuvre pour financer des revalorisations salariales identiques dans le Public et le Privé et bâtir des parcours professionnels en supprimant la taxe sur les salaires
- Créer des passerelles entre les secteurs, statuts et métiers afin de proposer aux professionnels un véritable plan de carrière évolutif au sein du secteur de la santé

Miser sur le numérique et l'innovation

P.29



Proposition 07

Généraliser le recours aux outils numériques et aux innovations

- Inclure la dématérialisation des prises en charge dans le parcours de soins
- Favoriser le déploiement et les usages des outils numériques auprès de tous les professionnels
- Pérenniser les modèles de facturation développés pendant la crise sanitaire (notamment pour les actes en téléconsultation)